



Bulletin de préconisation n°5 du 28/04/22

Réalisé par le :



EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11, 26), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano, Célia Graud

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

Sur le site internet de France Olive : <http://franceolive.fr/oleiculteur/bulletins-infolive-2022>

POUR UN ABBONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : <http://franceolive.fr/lettres-dinformations>

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Gestion hydrique des vergers

Pendant la période printanière les oliviers sont particulièrement sensibles au stress hydrique. Soyez donc bien vigilant au niveau de ce stress de vos oliviers ainsi qu'à la réserve en eau de vos sols et de sa disponibilité ; afin d'assurer une bonne floraison et nouaison pour cette année, et un bon développement végétatif pour l'année prochaine.

Pour vous aider dans la gestion hydrique de vos vergers France Olive en partenariat avec la Société Canal de Provence (pour la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur) et BRL exploitation (pour la région Occitanie) publie un bulletin technique sur ce sujet. Vous pouvez consulter dès à présent le bulletin technique [Eau'live n°1](#) paru le 7 avril 2022.



Œil de paon et cercosporiose

D'après le BSV n°5 du 28 avril 2022, la situation sanitaire des vergers d'oliviers au regard des maladies du feuillage est comme d'habitude très hétérogène selon les secteurs, les variétés, les parcelles observées et les niveaux de protection des vergers. Les températures printanières annoncées sont favorables au développement des maladies fongiques et des contaminations peuvent avoir lieu si des épisodes humides et pluvieux surviennent. C'est pourquoi il est important de s'assurer que vos arbres ne sont pas **exposés à un risque de contamination** (sensibilité variétale, inoculum et niveau de protection). Si c'est le cas, vous devriez **réaliser ou renouveler vos traitements préventifs**.



Teigne de l'olivier

D'après le BSV n°5 du 28 avril 2022, des adultes (papillons) de teigne ainsi que des dégâts sur feuilles (mines) et bourgeons terminaux (grignotés) ont déjà été observés dans plusieurs départements. L'observation des symptômes sur feuilles (feuilles avec mines) permet d'estimer les risques. **Selon votre estimation du risque, % de feuilles minées (seuil d'intervention de 10%) ou dégâts importants à la récolte les années précédentes, il faudra prévoir des traitements au moment opportun : à partir du stade bouton blanc (BBCH 59).**



Le Bore pour optimiser la fécondation

Le bore est un oligo-élément essentiel, qui intervient dans plusieurs processus physiologiques de l'olivier. Il intervient notamment sur la pollinisation en améliorant la fécondation. Si vous n'avez pas encore appliqué de bore via vos engrais au sol, il est encore possible de l'appliquer en foliaire.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Le Centre Technique de l'Olivier dispose d'un contrat couvrant sa responsabilité civile professionnelle pour ses activités de conseil à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques. Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi. ISSN : 2264 - 6701

Une partie des Travaux est financée par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive), dans le cadre du Règlement délégué (UE) n°2017/1962 de la Commission du 9 Août 2017, modifiant le règlement délégué (UE) n°611/2014 et complétant le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne les programmes de soutien au secteur de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.





Gestion hydrique des vergers

Nous sommes en période de croissance printanière. Durant cette période, les oliviers sont très sensibles au stress hydrique qui peut affecter négativement la floraison et la nouaison, donc la production de l'année, mais aussi la récolte de l'année suivante en limitant la pousse et donc les supports de floraison de 2023.

En région Provence Alpes Côte d'Azur ainsi que dans le département de la Drome, la situation hydrique était, jusqu'il y a peu de temps, très préoccupante. Les précipitations récentes ont certes permis un réveil végétatif tardif mais elles ne suffiront probablement pas à assurer une bonne floraison pour cette année.

Soyez donc très vigilant au niveau de stress hydrique de vos oliviers ainsi qu'au niveau de la réserve en eau de vos sols et de sa disponibilité. Il existe plusieurs outils et méthode pour évaluer ces différents niveaux. Vous pouvez notamment suivre l'humectation de vos sols (matériel type sonde ou trou à la pelle) et vous aider de la section « l'eau et l'olivier » du cahier de l'oléiculteur avec certiphyto (p12 à 15) en suivant le lien suivant : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>

Il vous est donc conseillé d'arroser vos arbres si nécessaire. Suivant votre situation vous pouvez également gérer votre enherbement, afin de limiter la concurrence en eau et donc apporter une meilleure disponibilité en eau à vos oliviers.

De plus, France Olive, en collaboration avec la Société du Canal de Provence et BRL Exploitation, vous propose un bulletin technique de gestion hydrique des vergers d'oliviers. Le bulletin Eau'live N°1 sortie d'hiver ainsi que les cartes agro-climatiques par secteurs (Occitanie et région Sud) sont disponibles sur le site de [France Olive](https://franceolive.fr).



Œil de paon et cercosporiose

Conditions climatiques et météorologie

Des précipitations récentes (entre le 20 et le 24 avril) ont été enregistré sur la grande majorité de l'arc méditerranéen. **Dans la plupart des cas, la quantité d'eau tombée a suffi à lessiver les protections en place.**

De plus, le modèle œil de paon utilisant les données météorologiques du réseau de stations du CRIIAM sud, montre qu'en région Sud Provence Alpes Côte d'Azur depuis le 15 avril il y a eu en moyenne 1 à 3 épisodes potentiellement contaminant dans la majorité des secteurs de la région. Cette information, basée uniquement sur des données agrométéorologiques, reste bien évidemment à moduler en fonction des secteurs, des variétés, de la présence d'inoculum sur les vergers et du niveau de protection des parcelles.

En région Occitanie et Rhône-Alpes-Auvergne, nous ne disposons pas encore de données agrométéorologiques permettant de faire fonctionner le modèle œil de paon. Toutefois les conditions climatiques enregistrées sont assez similaires à celles enregistrées en Provence Alpes Côte d'Azur. Il est donc possible que la situation contaminante soit également similaire sur cette période.

Soyez attentif au renouvellement de vos applications si nécessaire.

Dans les prochains jours les températures prévues se rapproche des normales saisonnières et dans de nombreux départements aussi bien en région Sud Provence Alpes Côte d'Azur qu'en Occitanie et Rhône Alpes Auvergne, des précipitations sont parfois annoncées fin de la semaine (notamment le samedi 30 avril) avec des cumuls de pluies relativement faible. **Soyez particulièrement vigilants aux prévisions météorologiques et à la protection de vos vergers car ces conditions seront certainement favorables à de nouvelles contaminations.**

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Évaluation du risque

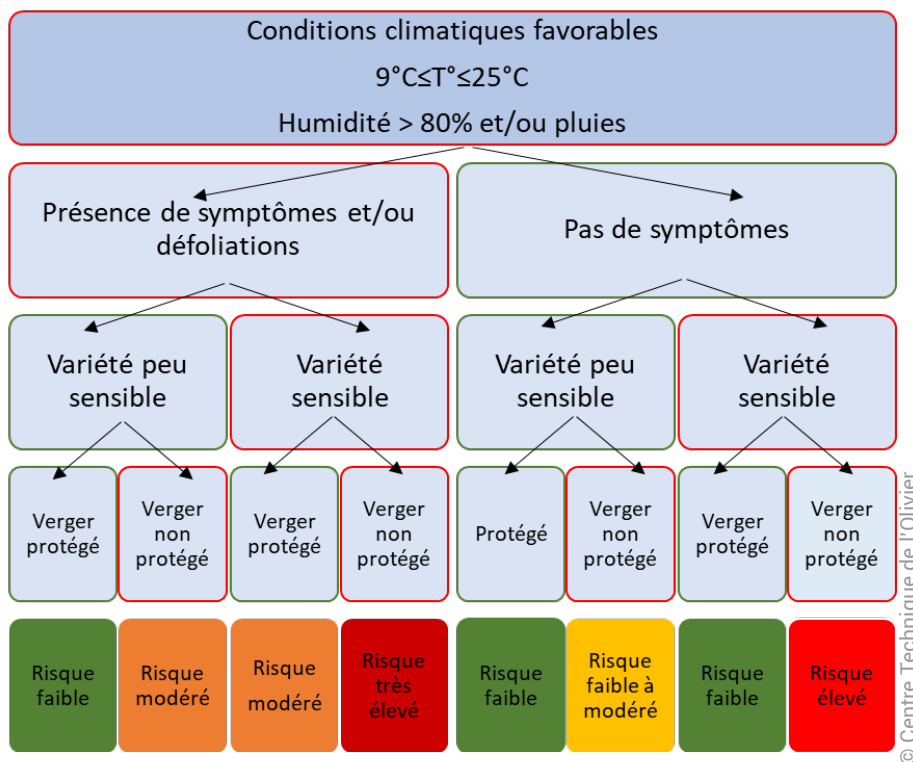
Ces conditions climatiques (températures comprises entre 9 et 25°C, humidité et précipitations) peuvent être favorables au développement de maladies fongiques et créer des épisodes contaminants.

D'après le BSV N°5 du 28 avril 2022, le risque de maladies fongiques est très hétérogène selon les parcelles observées, il varie de **Faible** à **Alerte**.

Pour évaluer votre situation et définir l'urgence de la mise en œuvre ou du renouvellement d'une méthode de protection de votre verger, il convient de se poser les questions suivantes :

- Ma parcelle est-elle protégée contre les contaminations par les maladies du feuillage (absence de traitement, lessivage, ...) ?
- Y a-t-il des symptômes de maladies du feuillage dans ma parcelle ? (Tache d'œil de paon, feutrage grisâtre sur la face inférieure des feuilles, décoloration du feuillage et/ou défoliation importante) ? (Photos ci-dessous).
- Les variétés présentes sur la parcelle sont-elles sensibles aux maladies ?
- Quelles sont les prévisions météorologiques sur mon secteur ?

Pour vous aider dans l'évaluation du risque vous pouvez utiliser le schéma proposé sur le BSV :



Symptômes d'Œil de paon (à gauche) et de cercosporiose (à droite). Source : Centre Technique de l'Olivier.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



Préconisations

Pour prévenir le risque de nouvelles contaminations et protéger les nouvelles pousses notamment dans les vergers sensibles et/ou présentant des symptômes de maladies du feuillage, il faut maintenir une protection des arbres. Nous vous rappelons que la qualité du feuillage impact directement la qualité de la floraison et donc la productivité de vos vergers.

Nous vous rappelons également que les produits autorisés pour lutter contre les maladies du feuillage ont principalement **une action préventive**, c'est-à-dire qu'ils doivent être positionnés avant que les conditions soient favorables aux nouvelles contaminations (précipitations notamment) même si vous n'avez pas fini votre chantier de taille.

Si vous devez traiter vous trouverez ci-dessous les substances actives utilisables sur cette période :

Les cuivres :

Préconisation d'utilisation des produits à base de cuivre			
Des précipitations sont prévues dans les jours qui suivent l'application		Aucune précipitation n'est prévue dans les jours qui suivent l'application	
Matières actives	Avantages et inconvénients	Matières actives	Avantages et inconvénients
Hydroxyde de cuivre ou Oxychlorure de cuivre	Effet choc Résistance limitée au lessivage	Sulfate de cuivre ou Oxyde cuivreux	Aucun effet choc Résistance importante au lessivage

Traitez à la dose minimum de 1 kg de **cuivre métal** par ha par application (avec un maximum de 28kg de cuivre métal par ha sur 7 ans, possiblement lissé à 4 kg de cuivre métal/ha/an).

Pour calculer la dose de bouillie dont vous avez besoin, vous pouvez consulter le cahier de l'oléiculteur 2022 sans certiphyto : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-sans-certiphyto.pdf>

Pour optimiser l'efficacité de vos applications et limiter le lessivage par les précipitations, n'hésitez pas à **ajouter un adjuvant à votre bouillie fongicide**. Vous pouvez consulter le cahier de l'oléiculteur 2022 avec certiphyto pour connaître les principaux adjuvants autorisés pour les bouillies fongicides (voir lien ci-dessous)

Les autres matières autorisées ou en dérogation :

LES MATIÈRES ACTIVES AUTORISÉES

Matières actives	Informations, avantage et inconvénient
La dodine et la pyrachlostrobine	Matière active non utilisable en AB Translaminaire et donc non lessivable Action préventive limitée de 15 jours à 3 semaines après application Positionnement intéressant si de fortes précipitations sont prévues
Le Krésoxim-méthyl	Matière active non utilisable en AB Translaminaire et donc non lessivable Action préventive limitée et légère action curative si positionné juste après les précipitations contaminantes Stade d'application max avant floraison <BBCH 59 Attention ce produit est encore utilisable sur olivier mais il n'est plus disponible chez les distributeurs car le fabricant a arrêté la distribution (suite à une perte d'homologation en vigne, son principal marché)

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.



LES MATIÈRES ACTIVES EN DÉROGATION

Matières actives	Informations, avantage et inconvénient
Polysulfure de calcium	<p>Le Curatio est un produit de biocontrôle utilisable en AB Dérogation d'utilisation sur Olivier*Trt Part.Aer *Maladie œil de paon et cercosporiose valable jusqu'au 19/05/22 Positionnement BBCH 11 à 59 (ne pas traiter vers la fleur et T°C >28°C) Dose max : 24 l/ha – 3 appli max - intervalle min : 5 jours– DRE 48h Ne pas utiliser d'adjuvant Ne pas utiliser en mélange (même avec des engrais foliaires) Bien rincer le pulvérisateur juste après utilisation car pH=11</p>

Quel que soit le produit que vous choisissez d'appliquer, **l'efficacité du traitement sera directement liée à la qualité d'application. Il vous est donc fortement conseillé de vérifier les réglages de votre matériel de pulvérisation, avant utilisation, à l'aide de la méthode disponible à la page 16 du cahier de l'oléiculteur 2022.**

Pour connaître les produits et doses autorisés, consultez également le cahier de l'oléiculteur 2022 et les dérogations en vigueur : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>



Teigne de l'olivier

Évaluation du risque

Les chenilles de la génération hivernale phyllophage (qui se développent sur feuilles) ainsi que des adultes (papillons) ont déjà été observés dans des parcelles suivies. Les dégâts observés, témoignant de l'activité de la teigne, sont des mines sur feuilles et des bourgeons terminaux grignotés. Dans cette situation, la floraison et donc la récolte sont susceptibles d'être impactées par les dégâts occasionnées par la génération anthophage de la teigne, à partir du stade bouton blanc (BBCH 59). Vous pouvez consulter le BSV n°5 pour plus d'informations sur les niveaux de risques prévisionnels (variables en fonction des parcelles) par département.

Préconisations

Selon votre estimation du risque : % de feuilles minées (en ne comptabilisant que les mines larges généralement circulaires de deuxième et troisième stade larvaires voir photos ci-dessous) avec un seuil d'intervention fixé à 10% de feuilles minées, ou dégâts importants les années précédentes, **il faudra prévoir des traitements au moment opportun c'est-à-dire pas au stade bouton blanc (BBCH 59) pour la première application.**

Si vous prévoyez de traiter, Utilisez les produits à base de Bacillus thuringiensis (Bt) en respectant les conditions suivantes :

- o Les produits à base de Bt doivent être positionnés lors des premiers stades larvaires de la génération ciblée (début ou pic d'éclosion) et renouvelés si les éclosions sont échelonnées car la durée d'efficacité du produit est très limitée.
- o Le Bt une toxine naturelle qui se dégrade rapidement. Son efficacité choc dure seulement environ 24h
- o Le Bt se dégrade avec les UV (lumière du soleil) : les applications doivent donc être réalisées le soir.
- o Les produits à base de Bt doivent être stockés en respectant les préconisations (récipient bien fermé, stocké dans un endroit frais et sec à des températures inférieures à 30°C, protégé de la lumière directe du soleil). La durée du stockage ne doit pas dépasser 2 ans. Une fois que le produit est ouvert, il doit être utilisé au maximum un an après ouverture (conditions de stockage identiques à celles avant ouverture).

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Attention : le renouvellement des applications doit être réalisé 7 à 10 jours après la première application en cas :

- o D'éclosions échelonnées (c'est souvent le cas pour la teigne notamment à cause de la diversité des variétés dans les parcelles)
- o De précipitations dans les 24 h après la première application.

L'efficacité du traitement est également directement liée à la qualité d'application. **Il vous est donc fortement conseillé de vérifier les réglages de votre matériel de pulvérisation** avant utilisation.

Si vous utilisez ce produit en mélange il faudra bien vérifier que le pH de la bouillie est inférieur à 9,5.



Symptômes de dégâts de teigne (deuxième et troisième stades larvaires) sur feuilles d'olivier.

Si vous devez traiter, vous trouverez la liste des produits et doses autorisés, sur le cahier de l'oléiculteur : <https://franceolive.fr/wp-content/uploads/2021/11/2022-Cahier-de-l-oleiculteur-avec-certiphyto.pdf>



La Bore pour optimiser la fécondation

Le bore est un oligo-élément essentiel, qui intervient dans plusieurs processus physiologiques de l'olivier, notamment sur la pollinisation. Il permet d'optimiser la fécondation en favorisant une bonne germination du grain de pollen. Une carence en bore peut en effet entraîner une moindre germination qui impactera directement la production. Pensez donc bien à vérifier si le bore est présent et disponible pour vos oliviers (résultats d'analyse de feuille et de sol), et si vous n'avez pas encore appliqué de bore via vos engrais au sol, vous pouvez encore l'appliquer en foliaire avant la floraison (dès que possible).